

Novembre 2018



Conseil national
de l'information statistique

Le Conseil national de l'information statistique

Isabelle ANXIONNAZ



- **Ses missions et sa place dans la gouvernance de la statistique publique**
- Son organisation et ses activités
- Le cheminement d'une enquête, du Cnis au comité du label

Le Cnis est chargé d'organiser
la concertation entre
les utilisateurs et
les producteurs
de la statistique publique

Qui sont les utilisateurs de la statistique publique ?

■ Les institutions : pouvoirs politiques et administrations, les chercheurs, les organisations professionnelles et syndicales, les associations...

→ **besoins** en information statistique

→ **pertinence** des projets proposés.

■ Les personnes répondant aux enquêtes : individus, ménages, entreprises...

□ **charge d'enquête**

Qui sont les producteurs d'informations statistiques publiques ?

- l'Insee et les services statistiques ministériels
- les administrations et les organismes publics
(DGE, INED, ACOSS, Pôle Emploi, ADEME, CNAF, INSERM, MSA....)
- les organismes privés chargés d'une mission de service public

Agence nationale d'information sur le logement (ANIL), Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM)....

■ Dialoguer

Faire apparaître de nouveaux besoins (tribune pour interpeller le SSP sur les lacunes éventuelles du SSP (observation ou diffusion))

Lieu de discussion sur des points qui font débat (prise en compte de la précarité, effets de la mondialisation, enjeux de la numérisation...)

■ Participer à l'établissement du programme de la statistique publique

Enquête, recensement, répertoire, panel, exploitation de fichiers administratifs... projets présentés par le SSP et le péri-SSP : projets des producteurs

■ Évaluer.... Bilan annuel

■ Informer : transparence des travaux

Les documents produits (rapports, comptes rendus, programme d'enquêtes, rapports de groupes de travail, Chroniques du Cnis, etc...) sont tous accessibles sur le site du Cnis

■ **Loi du 7 juin 1951 : Clé de voute du service statistique public français**

Déjà création dans la loi d'un comité de coordination des enquêtes statistiques

Objectif : vérifier que les répondants (entreprises notamment) considèrent l'information demandée suffisamment utile pour accepter d'y répondre

■ **1984 : création du Conseil national de l'information statistique CNIS**

Organisation de manière permanente de la concertation entre utilisateurs et producteurs de la statistique.

■ **1997 : création du Comité du Label (attributions précisées en 2005)**

Complète le système de concertation en s'assurant de la qualité statistique de chaque enquête.

■ 4 Aout 2008 : Loi de Modernisation de l'Economie

→ réforme de la gouvernance de la statistique publique :
instauration d'une organisation ternaire de la Statistique publique

Cnis – SSP – ASP

→ décret 2009-250 du 3 mars 2009 : ASP

→ décret 2009-318 du 20 mars 2009 : Cnis

- Rôle conforté
- Missions précisées (notamment établissement du bilan détaillé de l'exécution du programme de travail)
- Président à part entière (nommé parmi les membres du bureau du Cnis)

■ Le Cnis *ex ante*

assure la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique

■ Le Service Statistique Public

définit et exécute le programme statistique en fonction des moyens dont il dispose

■ L'Autorité de la statistique publique *ex post*

s'assure que la mise en œuvre de ce programme est bien conforme aux principes de déontologie du code de bonnes pratiques

Le Cnis dans la gouvernance de la statistique publique

Le Service statistique public :

l'Insee et 16 services statistiques ministériels (SSM)

Agriculture	Finances publiques
Collectivités locales	Fonction publique
Culture	Immigration
Défense	Jeunesse et Sports
Développement durable	Justice
Douanes	Santé et solidarités
Education	Sécurité intérieure
Enseignement supérieur, recherche	Travail

(Arrêté du 6 juin 2019 modifiant la liste des services statistiques ministériels)



- Ses missions et sa place dans la gouvernance de la statistique publique
- **Son organisation et ses activités**
- Le cheminement d'une enquête, du Cnis au comité du label

L'organisation du Cnis

Président : Patrice Duran

Bureau

Anime et coordonne

Commissions

- ▀ Délibèrent et émettent des avis d'opportunité
- ▀ Délivrent des avis

Comité du label

Délivre les avis de conformité (label)

Conseil

Assemblée plénière

Émet des avis sur les besoins statistiques à satisfaire.

Comité du contentieux

Traite les défauts de réponse aux enquêtes obligatoires

Groupes de travail Rencontres

Approfondissent un thème particulier

Secrétariat général

- Prépare les travaux du Cnis
- Veille à l'application des orientations fixées par le Conseil

Le comité du label

Le label travaille pour le compte du Cnis et pour celui de l'Autorité de la statistique publique

■ 45 membres pour une période de 5 ans renouvelable une fois

Nommés par arrêté ministériel

Pour une période de 5 ans

Renouvelé fin 2014, en cours de renouvellement

■ Large éventail des organisations représentées

Elus nationaux et locaux

Syndicats professionnels

Syndicats de salariés

Associations,

Organismes publics

Universitaires

Personnalités qualifiées

Composition : <https://www.cnis.fr/instances/composition-du-conseil>

■ 17 membres appartenant au Conseil

- Le Président du Cnis
- Le Directeur général de l'Insee ou son représentant
- Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant
- Le Commissaire général à la stratégie et à la prospective ou son représentant
- Les représentants de la CGT, de la CFDT, de CGT-Force ouvrière, de la CFTC, de la CFE-CGC
- Les représentants du MEDEF, de la CPME, de la FNSEA, de la FFA
- Les représentants de CCI France et de l'assemblée permanente des chambres des métiers
- Un représentant des assemblées régionales
- Un chercheur en sciences économiques ou sociales

■ Prépare les travaux du conseil

Approuve les rapports établis par les groupes de travail
Examine le programme de travail annuel et à moyen terme

Les commissions du Cnis

- Démographie et questions sociales
- Emploi, qualification et revenus du travail
- Services publics et services aux publics
- Entreprises et stratégie de marché
- Système financier et financement de l'économie
- Environnement et développement durable
- Territoires

• Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

La commission « Démographie et questions sociales » du 6 juin 2019

Présentation des programmes de travail 2019 des producteurs de la statistique publique

Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques et demande d'accès à des données (article 7bis, Loi 1951)

Thème central : L'enfant dans la statistique publique, objet et sujet

- Etat des lieux des sources par les trois principaux producteurs (SSM Santé, Insee, SSM Education)
- Deux dispositifs d'observation longitudinale : la cohorte Elfe et l'enquête Elap.
- Introduction au débat (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)
- Echanges avec les participants
- Proposition d'avis

■ Liste des derniers groupes de travail

- Rénovation de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles
- Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises
- Déclinaison française des objectifs de développement durable
- Mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques
- Observation des ruptures familiales
- Accès des chercheurs aux données

- **7 mars 2018**

L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique

- **2 juillet 2018**

Les enjeux des nouvelles sources de données

- **15 octobre 2018**

Présentation du rapport du groupe de travail du Cnis :
« La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable »

- **Programme de travail pour 5 ans**
- **Fruit d'une large concertation et du bilan du moyen terme précédent**
- **Huit avis généraux et une dizaine d'avis par commission**
- **Les grands thèmes :**

Développement durable
Numérique
Territoires

- Ses missions et sa place dans la gouvernance de la statistique publique
- Son organisation et ses activités
- **Le cheminement d'une enquête, du Cnis au comité du label**

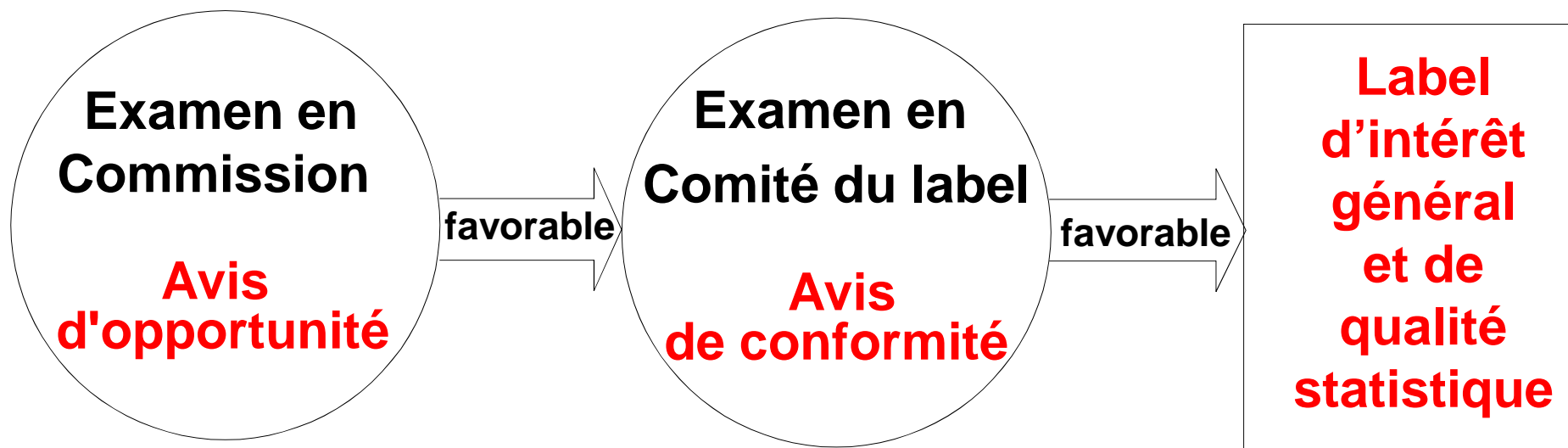
Cheminement d'un projet d'enquête, du Cnis au label

Article 2 de la loi de 1951

Toute enquête statistique des services publics,
à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur
ne comportant pas le concours de personnes étrangères à l'Administration,
doit être soumise au visa préalable du ministre chargé de l'économie et
du ministre à la compétence duquel ressortissent les intéressés

Le visa ne peut être accordé que si l'enquête s'inscrit dans le
cadre du programme prévu à l'article précédent,
si elle est prévue par une loi spéciale ou si elle présente
un caractère de nécessité et d'urgence indiscutables

Cheminement d'un projet d'enquête, du Cnis au label



L'avis d'opportunité rendu par les commissions atteste que l'enquête :

- Répond à un besoin **d'intérêt général**
- Ne fait **pas double emploi** avec d'autres sources
- Ne présente pas une **charge de réponse** excessive pour les enquêtés
- Donnera lieu à une **large diffusion publique**

Après l'avis de conformité

■ attribution d'un **label d'intérêt général** et de **qualité statistique**, assorti ou non du caractère obligatoire

➔ **visa** ministériel annuel et inscription dans l'arrêté qui fixe le programme annuel des enquêtes de la statistique publique publié au **journal officiel**.

SUR LE SITE DU CNIS

- La liste des arrêtés
- La liste des enquêtes ayant obtenu un label d'intérêt général et de qualité statistique, qui est gérée par le Cnis
- Pour chaque enquête : un descriptif de l'enquête, l'avis d'opportunité et l'avis de conformité

Un rôle ... à découvrir sur le site cnis.fr



Le Conseil National de l'Information Statistique

Navigation sous forme d'onglets principaux



Novembre 2018

Merci pour votre attention

Retrouvez nous sur :

